

Saint-Contest, le 2 juin 2026

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place de la Libération
14 970 BENOUVILLE

N°/Réf. : PHD/ACN/LP/DB 2606-002

Objet : AUTORISATION COMMÉMORATIONS 2026

Monsieur le Maire,

Par courriels du 14 avril et du 11 mai 2026, vous sollicitez l'autorisation de Ports de Normandie, pour organiser différentes cérémonies commémoratives, feu d'artifice et diverses activités dans le cadre des commémorations du 82^e anniversaire du Débarquement en Normandie.

Les différentes cérémonies (défilés compris sur le pont), feu d'artifice et activités diverses (concert, exposition) auront lieu principalement sur le pont de Bénouville et sur l'esplanade du Major John Howard du 5 au 6 juin 2026.

Il est notamment prévu :

- 5 juin :
 - 12h00 Arrivée de la Marche de la Route du 4^e Commando au monument Signal, avec traversée sur le pont ;
 - De 17h00 à 18h30 exposition de véhicules militaires historiques sur l'esplanade du Major John Howard ;
 - 23h45 Midnight Ceremony, suivie du feu d'artifice aux environs de 00h30, tiré de l'esplanade du Major John Howard.
- 6 juin :
 - De 11h15 à 14h30 cérémonies diverses avec traversées sur le pont, dont une cérémonie privée sur l'esplanade du Major John Howard ;
 - 17h30 concert avec public nombreux sur l'esplanade du Major John Howard.

Je vous donne mon accord à l'organisation des commémorations les 5 et 6 juin 2026, sur le domaine public maritime de Ports de Normandie, **sous réserve que vous respectiez les prescriptions suivantes :**

- Les lieux, dates et horaires des cérémonies commémoratives, feu d'artifice et activités diverses devront être respectés ;
- Vous devrez afficher et appliquer l'arrêté de police n°2026-057 ci-annexé portant sur la fermeture du pont de Bénouville à la circulation et au trafic cycliste ;

- Lors du feu d'artifice, vous veillerez à ce qu'aucun public ne monte sur la tour de manœuvre du pont, marches d'escalier compris. **Des personnes, bénévoles ou professionnels, devront en assurer la surveillance ;**
- Lors du feu d'artifice également vous veillerez à ce que le public respecte le périmètre de sécurité, selon le schéma que vos services m'ont communiqué. Ce schéma est annexé à l'arrêté n°2026-057 ;
- Vous veillerez à ce qu'aucune dépendance du domaine public maritime ne soit dégradée lors des commémorations, et en particulier lors du feu d'artifice, de l'exposition et du concert ;
- **Le trafic commercial étant prioritaire sur le canal**, le pont pourrait être ouvert à la navigation et les commémorations seraient suspendues le temps du passage du navire. Il en serait de même en cas d'une ouverture urgente ;
- **Des flux de passagers à l'embarcadère du pont ont lieu régulièrement, vous veillerez à la cohabitation de ces flux avec les commémorations ;**
- Les agents et les véhicules de Ports de Normandie, de la Capitainerie du port de Caen-Ouistreham, du concessionnaire la SPL Nautisme Caen Ouistreham, des services de secours et des forces de l'ordre devront avoir **un accès permanent** à la zone des commémorations, sur le domaine public maritime (pont et berges), **en particulier en cas d'urgence ou pour tout motif impérieux ;**
- Les commémorations s'effectuent **sous votre entière responsabilité**. Il vous appartient de vous assurer des consignes et de la sécurité des participants et du public. Vous serez responsable des dommages de toute nature, causés par votre faute ou par les personnes dont vous avez la charge ou par le matériel engagé dans le cadre des commémorations ou encore par celle du public, causés aux tiers et au domaine public portuaire (ouvrages d'art et de navigation, berges et esplanade) ;
- Des poubelles devront être prévues afin d'éviter le jet de débris sur la voie publique ou dans le canal. A l'issue des commémorations, les lieux devront être nettoyés par vos services.

Enfin, je vous serais reconnaissant de fournir à mes services, **avant le 5 juin 2026**, une attestation d'assurance responsabilité civile de la commune en cours de validité.

En vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Général**

Philippe DEISS

P.J : arrêté 2026-057 et son plan

Copie : Capitainerie du port de Caen-Ouistreham
SPL Nautisme Caen Ouistreham
Conseil Départemental du Calvados
CCI Caen Normandie

